

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2017

Présents : **LONGEFAY Marie-Claude – BOUCAUD Franck - MEY Karine — KOOMEN Chantal - CHEVALIER Jean-Pierre - GUILLARME Grégory – MATHON Christophe – RUET Raymond – PELLETIER Franck - LALLEMENT Anette**

Excusés : **VAURAZ Christophe - DESSEIGNE Alain -**

Démissions : **CHEVILLON Yannick - DUBRESSON Nathalie- GUYOT Florence**

-
- *Mr Alain DESSEIGNE a donné procuration à Mr Christophe MATHON –*

AGGLO « VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAONE » :

Compte rendu de la dernière réunion de bureau en date du 11 septembre 2017.

FPIC (fonds de péréquation intercommunale) : Explications sur le calcul de cette taxe. Pour 2017, la commune paiera la somme de 6 577,00 €. Cette somme augmente d'année en année (2014 = 1 205 € / 2015 = 2 066 € / 2016 = 3 928 €). Cette somme est imposée par l'Etat.

Plan Climat Air Energie Territorial : Accord pour la signature de la convention en vue de la réalisation d'un diagnostic énergétique sur l'ensemble des bâtiments de la commune par le SYDER. L'agglomération prend en charge les frais (0,50 € par habitant). Ce diagnostic n'engage aucune obligation de travaux. Accord pour la signature de la convention « Conseil en Energie Partagée ».

Assainissement : Les services de l'agglomération effectuent des sondages sur le secteur du Chapitre pour vérifier les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales.

ECOLE :

a) Effectifs :

La rentrée des classes a eu lieu le lundi 4 septembre (101 élèves) avec la répartition des classes suivantes :

- Classe de maternelle avec Cécile ROBIN et Isabelle BLANC (ATSEM) :
Petite section = 2 élèves / Moyenne section = 10 élèves
Grande section = 19 élèves
- Classe d'Alain JACQUET (directeur) :
CP = 12 élèves CE1 = 12 élèves
- Classe de Caroline DUBUISSON :
CE2 = 10 élèves CM1 = 10 élèves
- Classe de Christèle BENOLIEL :
CM1 = 5 élèves CM2 = 19 élèves

b) Travaux :

Réalisation des travaux de peinture (couloir CM) pour un coût de 3 968,63 € TTC

Réfection de la garderie (peinture, fenêtres double vitrage, parquet) : 10 658,49 € TTC

c) TAP (Temps d'activités périscolaires) :

Compte tenu que ces activités pourraient être supprimées lors de la rentrée prochaine, il est décidé d'acheter des jeux au lieu de signer un contrat de location annuelle avec une ludothèque (le contrat allant de novembre 2017 à novembre 2018 et l'école se terminant début juillet). Achat du même montant que pour la location annuelle, soit environ 200 €.

Délibération pour recrutement de vacataires, à raison de 20€/brut/heure et d'enseignants à raison de 22,34 €/brut/heure.

FINANCES DECISIONS MODIFICATIVES :

Délibération pour régularisation d'écritures comptables.

MATERIEL COMMUNE :

a) Prêt aux associations communales :

Prêt des tables en bois, blanches, bancs et barnums aux associations gratuitement. L'état des lieux du matériel sera fait en semaine avec Thierry ou un autre agent de la commune. **Les associations devront impérativement, réserver le matériel (15 jours au plus tard, avant la manifestation) et retirer la clef du local du matériel, en MAIRIE.**

Un chèque de caution de 250,00 € sera demandé pour toute location.

b) Prêt Fête de quartier pour les habitants de la commune :

Prêt des tables en bois et blanches + bancs pour le repas de quartier (pas les barnums) : oui (8 oui).

Matériel à réserver (15 jours au plus tard, avant la manifestation) et clef du local, à retirer impérativement en MAIRIE.

Un chèque de caution de 250,00 € sera demandé pour toute location.

c) Prêt aux particuliers :

Le conseil municipal décide de ne pas prêter le matériel aux particuliers.

ANCIENNE GARE :

a) Travaux :

Prévoir une réunion avec l'architecte pour discuter des derniers travaux à effectuer.

Parking à l'avant : Le conseil décide, après vote, à l'unanimité, de réaliser la totalité de cette place en enrobé et de déplacer la place « Handicapés » au plus près de la gare et non vers le mur voisin. Les travaux seront ainsi terminés.

b) Convention Local Boules :

Accord du conseil pour la convention qui sera signée avec l'association « La Boule Joyeuse », pour la mise à disposition de la gare et du local situé, à l'arrière de la gare.

c) Tarif et règlement de location:

Le conseil décide que ce bâtiment pourra être loué aux associations communales et habitants de la commune, aux conditions suivantes :

- Associations communales :
Location gratuite. Caution de 250,00 €
- Habitants de la commune :
50 € pour 1 jour de location / 80,00 € pour 2 jours de location
Caution de 250,00 €

Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location. Accord du conseil pour le règlement d'utilisation de cette salle.

d) City-stade :

Prévoir une réunion de chantier avec le cabinet TRACE et CALAD JARDINS pour la plantation des végétaux.

CONCERT FIN D'ANNEE :

Mmes LALLEMENT et KOOMEN présentent les différentes manifestations musicales qui sont en projet pour ces prochains mois :

- Samedi 9 décembre à 17h. Spectacle pour enfant « Martin et la voleuse de Noël » (à confirmer)
- Samedi 17 mars : Concert musique traditionnelle par le conservatoire de VILLEFRANCHE (à confirmer)
- Fête de la musique 2018 : Samedi 23 juin 2018, en fin d'après-midi, sur le Chapitre (date arrêtée)

Mmes LALLEMENT et KOOMEN rencontreront le responsable du conservatoire, le 10 octobre prochain.

BULLETTIN MUNICIPAL :

Les articles des associations (texte + photos) sont à fournir pour mi-octobre.

NOM de RUES :

Accord pour conception d'un plan avec le nom des rues, pour un coût de 1 080,00 € TTC, avec l'entreprise REPIQUET (géographe).

BORNES A INCENDIE :

Les 4 bornes sur Arbuissonnas ont été posées, par l'entreprise ALBERTAZZI, pour un coût de 9 339,28 € TTC.

ASSISTANTES MATERNELLES :

Mme FROIDEFOND (Lot Les Coquelicots) – Mme BURON (Rue du 8 mai) - Mme CHARTIER (Ham du Pont Mathivet) – Mme LAFFAY (Grande Rue) – Mme MASTRUZZO (Rue du 11 novembre) – Mme RENAUD (Le Tang) – Mme RUET (Les Granges).

PROCHAINES REUNIONS :

Mardi 3 Octobre à 19h

Mardi 7 Novembre

Mardi 5 Décembre